

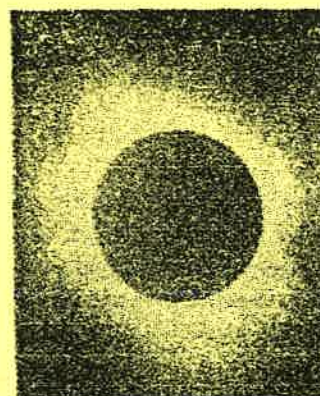
INFORMATIONS MUNICIPALES MOYVILLERS

Juin 1999

Le mot du Maire

Le 11 Août prochain, la Picardie sera le centre d'observation privilégié d'une éclipse totale du soleil (entre Noyon, Laon, Soissons). C'est un phénomène rare – la nuit à midi – la lune s'interposera entre le soleil et la terre pendant un peu plus de 2 minutes à partir de 12 h 25. Si vous voulez profiter de cet instant magique, n'oubliez pas de vous munir de lunettes spéciales qui seront mises en vente prochainement (indispensables pour ne pas vous brûler les yeux), d'être à l'heure car la prochaine est prévue en 2081 !

Pour les passionnés, Noyon, déclaré site officiel de la société astronomique, propose des animations scientifiques jusqu'au 11 août.



Éclipse du soleil

Merci à tous ceux qui ont participé à la journée "nettoyage" du village, nous rappelons que vous pouvez mettre tous vos déchets et encombrants au ramassage lundi matin et cela jusqu'à la mise en place du tri sélectif en septembre.

Sommaire :

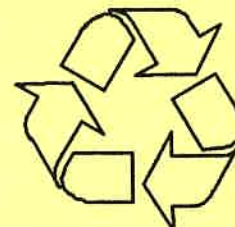
- Déchets ménagers
- École : voyage de fin d'année scolaire, kermesse, inscriptions pour la rentrée 1999
- Bienvenue Chez Nous
- Le Comité des Fêtes
- Urbanisme
- Permis de conduire
- Rappel
- Le temps des cerises
- Nids de guêpes, abeilles, frelons etc.
- Concessions du cimetière
- Budget municipal
- Rubrique historique

Déchets ménagers

Fin septembre 1999, le premier ramassage avec le tri sélectif se mettra en place. Des poubelles seront distribuées dans chaque foyer. Une note explicative sera distribuée dans chaque maison.

Les vingt communes de la Com-

munauté de la Plaine d'Estrées Saint Denis bénéficieront de ce système de ramassage.



École

Voyage de fin d'année scolaire

Le 26 Mai 1999, les élèves ont visité la Cité des Sciences . Le matin, ils ont vu un film sur l'Égypte des Pharaons à la Géode.

L'après midi, ils ont participé aux jeux scientifiques de la cité des enfants.

Les plus jeunes iront au Poney Club.

Kermesse

La kermesse aura lieu le samedi 19 juin à partir de 14 h 30. De nombreux stands, des jeux destinés à tous et un animateur



vous y attendront. Billets et grille de tombola vous permettront de gagner de nombreux lots tels que radio réveil, baladeur, poste de radio, sèche cheveux, ballon de basket.

Inscriptions pour la rentrée 99.

Les enfants non inscrits les 3 ou 4 Juin pourront se présenter à l'école en fin d'année scolaire.

Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé et d'un certificat de radiation si nécessaire.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Le Centre de Loisirs

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du lundi 5 au vendredi 30 Juillet 1999 à la salle des associations. De multiples activités sont prévues : sortie piscine, mini camps, grands jeux, activités manuelles, spectacle. Les tarifs varient, entre 25 et 40 F par jour et par enfant, selon les revenus (barèmes imposés par la CAF). N'hésitez pas à contacter Caroline, l'animatrice.

Été des jeunes.

Les jeunes partiront en camp la première quinzaine d'Août. Diverses activités seront mises en place : tournoi de basket, lavage de voitures, Paint ball, etc.

Les activités de la rentrée

Le 1er et 3ème jeudi de chaque mois la salle des associations sera ouverte pour accueillir les personnes ayant du temps libre pour jouer, échanger, prendre le café !

A partir de septembre, divers ateliers seront mis en place :

Mercredis loisirs en journée ou en demi journée

Cartonnage le vendredi après midi
art floral le mardi matin ou après midi

Renseignez vous auprès de Caro-

Comité des Fêtes et de Loisirs

Le comité des fêtes organise :

le 12 juin 1999, un concours de pétanque à la sécherie de 13 h à 20 h.

le 2ème week-end de Septembre , la foire artisanale.

La journée du 19 Juin 1999 – Kermesse de l'école et fête de la Musique – est organisée par les écoles et le Comité des Fêtes.

Urbanisme

Rappel des règles :

Toute construction de plus de 20 mètres carrés (appentis, buanderies, poulaillers, vérandas....) à l'exception des bungalows en bois, devra faire l'objet d'une déclaration de travaux ou permis de construire. Il en est de même pour les clôtures, modifications de façades et de toi-

tures même à l'intérieur des propriétés.

Pour toute construction de moins de 20 mètres carrés, présenter le projet en Mairie.

La mairie tient à votre disposition, les imprimés nécessaires.

Permis de conduire

Depuis le 1er mars 1999, changement d'adresse et changement d'état civil sont obligatoires sur le permis de conduire.

Rappel

Un arrêté du Maire a été distribué en mai 1999, dans chaque boîte aux lettres concernant les nuisances sonores, les feux de jardin, circulation des camions, respect de l'environnement.

Concernant les nuisances sonores, il fallait lire dimanche et jours fériés.

Cet arrêté est affiché dans le panneau « annonces municipales », la gendarmerie d'Estrées St Denis est chargée de le faire appliquer.

Toutes ces mesures ont pour effet d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Le temps des cerises



Les propriétaires de cerisiers sont invités à la prudence (tir à la carabine).

Des moyens moins dangereux et plus efficaces existent pour protéger la récolte !!



Nids de guêpes, abeilles, frelons

L'intervention des pompiers est à la charge du demandeur, un titre de perception vous sera adressé par le trésor Public d'Estrées St Denis.



Concessions du cimetière

Rappel des tarifs :

Concession perpétuelle 4 074 F

Concession trentenaire 1 672 F

Concession temporaire (10 ans) 860 F



BUDGET 1999

Fin mars, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif 1998, a voté le budget et les orientations pour l'année, ainsi qu'une hausse de 1 % des taxes communales qui déterminent les impôts locaux.

Compte administratif 1998

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Entretien voiries, écoles, Assurances personnels, élus, Participations a l'aide sociale et aux Services d'incendie du Département Subventions diverses	
TOTAL	1 066 008 F

RECETTES	
Impôts locaux	858 960 F
Dotation de l'Etat	585 960 F
Autres recettes	80 757 F
TOTAL	1 525 579 F

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement capital d'emprunts	43 396 F
Remboursement travaux	2 452 491 F
TOTAL	2 495 887 F

RECETTES	
Récupération TVA	33 483 F
Subventions	346 527 F
EMPRUNT	242 880 F
TOTAL	662 890 F

L'équilibre des dépenses d'investissement a été assuré par l'excédent de fonctionnement 1998 (459 569 F) et les provisions faites en vue de ces travaux.

Travaux réalisés et payés en 1998 (T.T.C.)

* Renforcement défense incendie	476 227 F
* Panneaux de circulation et marquage	30 294 F
* Murets de sécurité au pont SNCF	51 044 F
* Matériel	18 295 F
* Mur au cimetière	35 200 F
* Zone de sports et loisirs :	1 839 536 F
Achat du terrain	336 111 F
Aménagement du terrain	1 148 825 F
Salle des associations	354 600 F

(le coût total de la zone inachevée en 98 sera de 2 326 245 F TTC, 1 400 641 F pour l'aménagement , 589 493 F pour la construction de la salle et 336 111 F achat du terrain).

L'Etat remboursera la TVA en 2000 pour 337 500 F. Des subventions ont été demandées à l'Etat, à la région, au département, à la CAF pour tous les travaux soit 1 209 331 francs accordés. L'ensemble de l'investissement communal est subventionné à 46 %.

Pour la zone de sports et loisirs nous bénéficions de prêts à 0% sur 195 685 F et à 0.82 % sur 242 880 F. La commune finance 450 000 F sur ses fonds propres.

Pour 1999, le budget prévu de fonctionnement est de 1 605 514 F

Pour l'investissement, les travaux prévus ou réalisés fin 98 (réglés sur 1999) sont :

L'éclairage de la place de l'église	230 000 F
Fin des travaux salle des associations	500 000 F
Renforcement électrique mise en souterrain des réseaux et éclairage	2 050 000 F
Voirie diverse	385 000 F
Achat de matériel d'entretien	100 000 F
Achat de matériel (mairie, école, CLSH)	250 000 F
Etudes POS centre bourg église	220 000 F
Achat du terrain	100 000 F

Soit

3 450 000 F TTC

LA FERME DE L'ABBAYE DE SAINT DENIS

Dans nos précédents bulletins, nous avons entrepris l'évocation du patrimoine immobilier de Moyvillers. Après l'église Saint Martin, le relais de poste aux chevaux du Bois de Lihus, il nous faut aborder l'histoire du dernier édifice témoignant du passé de notre village : la ferme de l'abbaye de Saint Denis.

Comblée de biens dès sa fondation en 686 par Dagobert, l'abbaye royale de Saint Denis recevra de Clovis II, en 637 d'importants domaines non seulement sur le territoire de Moyvillers mais aussi sur ceux d'Estrées Saint Denis et de Bailleul le Soc : à la fin du 18^{ème} siècle, elle possédait 140 hectares de terres labourables à Moyvillers. L'exploitation de tels biens fonciers sera facilitée par l'autorisation donnée par Suger (1123) et Philippe Auguste (1220) de procéder au défrichage mais aussi celle de bâtir une ferme conventuelle. Très rapidement, les moines de Saint Denis deviendront seigneurs dominants de Moyvillers. Par un acte du mois d'Août 1230, Philippe Hurepel, comte de Boulogne et de Clermont, fait un accord avec les religieux de Saint Denis par lequel, il leur abandonne les justices d'Estrées, de Moyvillers et de Bailleul.

Les constructions qui subsistent actuellement et qui datent, en partie, des 16^{ème} et 17^{ème} siècles permettent d'imaginer l'importance de l'exploitation : une imposante maison de maître côtoie des bâtiments à usage agricole (ceux-ci transformés en logement, forment une propriété distincte), un colombier, privilège seigneurial sous l'Ancien Régime, se mire dans une pièce d'eau vraisemblablement creusée de la main de l'homme. Selon certains historiens, il s'agissait, à l'origine, d'une ferme fortifiée protégée par de hautes murailles et entourée d'eau. Dans ses notes sur Moyvillers datant de 1816, Léré précise que « depuis que Monsieur Desmarest l'a acquis, on a baissé les murailles » certainement pour rendre la demeure moins austère. Lors des mêmes recherches, Léré a appris de Monsieur Levasseur, Maire de Moyvillers, l'existence d'un audiencier dans lequel il avait vu plaider vers 1785. Un procès verbal en date du 30 janvier 1810, figurant dans les registres municipaux, relate la déclaration de vol d'une porte sur un petit bâtiment donnant sur la rue et qui servait d'audiencier. Il est précisé que ce bâtiment tombait en ruine (il a aujourd'hui disparu). Il est donc certain que la justice était rendue à Moyvillers au nom des moines de Saint Denis. Il s'agissait d'un droit plus honorifique que réel car, dans les derniers siècles de l'ancien régime, la loi était appliquée par des magistrats professionnels : les moines peuvent choisir les magistrats mais en respectant des règles très strictes et ont pour obligation de payer les gages de ces officiers de justice chargés « de faire et exercer bien et dûment la justice civile et criminelle dans l'étendue de la seigneurie ». De plus, le paysan savait pouvoir trouver auprès de l'intendant de Soissons ou du sub-délégué de Clermont, représentants du pouvoir royal, aide et protection contre le seigneur s'il agissait de manière trop injuste (intendants

et sub-délégués sont les ancêtres de nos préfets et sous-préfets).

Il est important de préciser que cette propriété n'a jamais été un monastère ou un prieuré mais uniquement une possession ecclésiastique. Elle n'était pas gérée par les moines mais par un laïc le receveur de la terre et seigneurie de Moyvillers. Fondé de pouvoir de l'abbé de Saint Denis au nom duquel il agissait, ce personnage, à la fois agriculteur et administrateur, jouait un rôle important dans la vie du village. Lorsqu'en 1788, le Roi Louis XVI met en place les premières institutions municipales (un syndic représentant les intérêts du village et un conseil de six notables), Charles Vachette, receveur de l'abbaye de Saint Denis, sera désigné en qualité de syndic. Ce personnage prendra part, à divers titres, à la vie du village pendant toute la période révolutionnaire et occupait la fonction de Maire en 1811, année au cours de laquelle il quitte Moyvillers pour aller vivre à Moyenneville.

Le 13 Février 1790, les ordres monastiques sont supprimés par l'Assemblée Législative et le 22 novembre 1790, la ferme de l'abbaye et ses terres sont mises en vente en tant que biens nationaux. Elles seront achetées par le marquis Louis-Marthe de Gouy d'Arsy tout comme celles du Transloy. Ancien lieutenant général des armées du Roi et de l'Île de France, gouverneur de la ville de Clermont, de Gouy d'Arsy deviendra membre de la Convention et périra sur l'échafaud en octobre 1793, victime de la lutte qui opposa les Girondins et les Montagnards menés par Marat. Avant son procès, de Gouy, incarcéré à la maison d'arrêt des Carmes à Paris, demandera un acte de civisme à la municipalité de Moyvillers afin d'obtenir sa liberté. En cette période d'instabilité politique, la municipalité hésitera longuement et ce n'est que le 22 ventôse An 2 (12 mars 1794) qu'elle prendra une délibération accordant le document demandé. Le demandeur ayant été exécuté quelques mois plus tôt, la décision sera barrée sur le registre municipal. Après la mort de de Gouy d'Arsy, la ferme sera rachetée par Charles Vachette, l'ancien régisseur de l'abbaye de Saint Denis, qui n'avait jamais cessé de l'exploiter. Il la cèdera, en 1811, à François Chevallier qui le remplacera non seulement dans la possession de la propriété mais aussi en qualité de maire du village.

Actuellement, la ferme de l'abbaye de Saint Denis a perdu sa vocation agricole pour faire place à une agréable demeure entretenue avec une simplicité de bon aloi qui ne renie pas son activité d'origine.